

## ACTUALITÉS

## LAURÉATS 2008 DU FONDS THIRIONET

L'ANNÉE 2008 SE RÉVÈLE particulièrement faste pour le Fonds Thirionet, avec un nouveau règlement et une sélection de haut niveau.

## Le nouveau règlement

Lors des délibérations du jury précédent, l'accent avait été mis sur la nécessité de réactualiser le règlement. Le texte remanié a été approuvé par le Conseil provincial, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Parmi les quelques modifications apportées, la limite d'âge est postposée à 35 ans. En effet, il est apparu que si certaines disciplines telles que la danse s'adressent à des candidats plus jeunes, d'autres, comme les arts plastiques, requièrent un certain degré de maturation.

En matière de domiciliation, les conditions sont également élargies puisque sont désormais admis les postulants soit nés dans la Province de Namur, soit y étant domiciliés ou y résidant, soit y ayant habité au moins durant deux années.

## Les lauréats 2008

Trois jeunes artistes de talent ont reçu des bourses 2008 du Fonds Monsieur et Mademoiselle Thirionet, en vue de les encourager dans leur projet de perfectionnement.



Domicilié à Florennes, **Léonard Derbau-dreghien** se passionne pour les instruments de musique à vent. Bachelier en Sciences agronomiques aux Facultés de Gembloux, il poursuit, parallèlement, une qualification musicale et instrumentale de clarinette, à l'Académie de la Botte du Hainaut et étudie le trombone, à l'Académie de Montignies-sur-Sambre. Au nombre de ses activités musicales, il compte plusieurs prestations avec l'Orchestre Symphonique des Étudiants de Louvain-La-Neuve.

C'est donc tout naturellement qu'il s'oriente vers la réparation et la construction d'instruments de musique, en option vent. À cette fin, il suit, depuis le mois de septembre, une formation à temps plein à l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM), au Mans, où il a été sélectionné à l'issue des tests, le 31 mars. Après le CAP d'assistant technique, il compte y poursuivre un cycle de deux ans pour obtenir le Brevet des Métiers d'Art en facture instrumentale – option vent.

Une bourse de 1600 € lui a été octroyée, dans ce contexte.



Provenant de Dison mais habitant à Namur pour ses études, **Sophie Junker** vient d'obtenir une licence après cinq années de chant à l'Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP). C'est vers l'âge de quinze ans qu'elle a commencé l'étude de cette discipline avec son père, professeur de chant à l'Académie de Verviers. Auparavant, elle avait déjà entamé une formation artistique dans différents domaines : solfège, piano, violon, déclamation... Après deux ans de chant en académie, elle a suivi des cours plus poussés auprès d'Annie Franz et s'est initiée à l'orgue. Complémentairement à ses études, elle a participé à de nombreux concerts et projets, que ce soit dans un chœur ou en tant que soliste où elle a eu de nombreuses occasions de se produire notamment avec l'Émulation de Verviers et l'Orchestre La Concorde de Namur. Parmi d'autres multiples prestations, elle a eu la chance de jouer, l'année dernière, le rôle de Maria dans la comédie musicale *West Side Story* de Bernstein, sous la direction de David Miller. Chantre officiel de la Cathédrale de Liège, elle a aussi pris part à plusieurs master classes

## ACTUALITÉS

## LAURÉATS 2008 DU FONDS THIRIONET

et participé deux fois à un stage organisé au Danemark, avec deux professeurs de la Royal Academy of Musica de Londres, Noëlle Barker et Audrey Hinland. C'est d'ailleurs dans cet établissement très renommé où elle a été admise après une sélection sévère, qu'elle souhaitait effectuer un postgraduate of performance en chant, soit l'équivalent d'une « post-licence », auprès d'éminents professeurs. Une nouvelle réglementation du gouvernement anglais ayant provoqué une hausse très importante du minerval, elle a choisi de se perfectionner à la Guildhall School of Music and Drama à Londres, un collège de très haut niveau également. En accordant une bourse de 1600 €, la Province de Namur a entendu saluer, outre les qualités de la candidate, la notoriété de l'enseignement divulgué à Namur, à l'Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP).



Licencié en architecture, avec grande distinction, à l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc, à Saint-Gilles, **Benjamin Moray**, domicilié jusqu'il y a peu à Florennes, et aujourd'hui à Bruxelles pour des raisons professionnelles, s'intéresse, quant à lui, aux liens entre l'architecture et le patrimoine. Au cours de ses études, il a effectué deux périodes de stages chez Hubert Clause, à Thy-le-Bauduin, et Philippe Lefèvre, à Somzée, et a eu l'occasion de participer à un concours international d'idée, avec le projet de quatrième année : « Assedil Award », « Réhabilitation urbaine », à Gênes. Lauréat de la Fondation Vanhove-Vonèche pour un travail sur l'histoire de la restauration architecturale, il a donné une conférence à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Belgique sur Andréa Bruno *Entre hier et demain en continuité*, à double voix avec Andréa Bruno, le 3 avril 2008. Toujours en avril, le projet de fin de 5<sup>e</sup> année d'architecture a été exposé par la mairie de la Ville de Beaucaire.

L'an dernier, Benjamin Moray avait défendu, avec conviction, son dossier de candidature en vue d'entreprendre une formation complémentaire à l'École de Chaillot, à Paris.

Le jury lui avait toutefois conseillé d'effectuer, pendant un an, un stage dans un bureau

spécialisé en restauration de patrimoine afin de prendre concrètement connaissance avec la pratique du métier et de voir si ce domaine lui convenait. C'est ce qu'il a fait auprès des architectes Wautier et Vanden Eynde, à Enghien, depuis le 6 août 2007.

Après cette expérience très positive, le candidat souhaite, plus que jamais, obtenir le diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA), mention « architecture et patrimoine » à l'École de Chaillot et a reçu une bourse de 1600 €, à cet effet.

Tous les vœux de succès accompagnent les trois lauréats très motivés pour la réalisation de leurs projets !

Service de la Culture  
de la Province de Namur  
Avenue Reine Astrid, 22 A  
5000 NAMUR  
Tél. : 081 77 53 07 – 77 67 74  
Fax : 081 77 69 43  
Courriel :  
bernadette.laloux@province.namur.be  
Contact : *Bernadette Laloux*